

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 27 mars 2024 a été convoqué le 21 mars 2024.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 27 mars 2024, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Étaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Mickaël CHAPEAU, Marion PERSIANI, Amin BRIMOU, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Alain DELANCHY, Laurence LEFEVRE, Régis DUROUCHOUX, Stéphane AUDUSSEAU, Mukerrem AK, Gilles FREMONT, Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAIT, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL
Romain DANGER
Gamzé AK
Christian BONNARD
Christophe DE AMORIM
Samira MOKADEM
Annick VOLATIANA
Mohamed BENBEDRA
Catherine BONNEAU

procuration à Emmanuel FRANCOIS
procuration à Olivier CONTE
procuration à Mukerrem AK
procuration à Laurence LEFEVRE
procuration à Alain GARCIA
procuration à Amin BRIMOU
procuration à Stéphane AUDUSSEAU
procuration à Michel SOULAS
procuration à Cédric ROSMORDUC

Absente : Pascaline DAUMAIN

Secrétaire de Séance : Olivier Conte

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 27 MARS 2024**

N° 2024 03 27 - 11

OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Monsieur Olivier CONTE, Premier Adjoint, élu Président de séance.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte administratif 2023 du budget principal. Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes du budget. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard.

Vu l'avis de la commission des finances en date du 19 mars 2024 ;
Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal.

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par Monsieur le Maire pour l'exercice 2023 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

L'exposé de Monsieur Conte entendu,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE,

D'APPROUVER, hors de la présence de Monsieur le Maire, le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2023, qui donne les résultats suivants :

| | Inscriptions | Réalisation | Résultat de l'exercice |
|----------------------------|---------------|---------------|------------------------|
| Dépenses d'investissement | 12 829 954,82 | 7 097 436,24 | -250 751,96 |
| Recettes d'investissement | 12 829 954,82 | 6 846 684,28 | |
| Dépenses de fonctionnement | 31 154 108,67 | 27 223 395,60 | 2 802 948,92 |
| Recettes de fonctionnement | 31 154 108,27 | 30 026 344,52 | |

Les restes à réaliser 2023 sont les suivants :

Dépenses d'investissement : 906 752,32 €

Recettes d'investissement : 1 711 117,22 €



VOTES : POUR 29
 ABSTENTION 1 (Béatrice GROSLERON)

Délibération adoptée à la majorité.

*Au moment du vote, Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.
 Le pouvoir qui lui avait été donné par Madame Annick MARICHAL n'est pas pris en compte.*

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour , mois et an que dessus.
 Ont signé au registre, les membres présents.

Pour expédition conforme,
 Saint-Pierre-des-Corps, le 27 mars 2024

Olivier CONTE



Premier Adjoint au Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 27 mars 2024 a été convoqué le 21 mars 2024.

Nombre de conseillers élus : 33

Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 27 mars 2024, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Étaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Mickaël CHAPEAU, Marion PERSIANI, Amin BRIMOU, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Alain DELANCHY, Laurence LEFEVRE, Régis DUROUCHOUX, Stéphane AUDUSSEAU, Mukerrem AK, Gilles FREMONT, Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Catherine BONNEAU, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAIT, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL

Romain DANGER

Gamzé AK

Christian BONNARD

Christophe DE AMORIM

Samira MOKADEM

Annick VOLATIANA

Mohamed BENBEDRA

procuration à Emmanuel FRANCOIS

procuration à Olivier CONTE

procuration à Mukerrem AK

procuration à Laurence LEFEVRE

procuration à Alain GARCIA

procuration à Amin BRIMOU

procuration à Stéphane AUDUSSEAU

procuration à Michel SOULAS

Absente : Pascaline DAUMAIN

Secrétaire de Séance : Olivier Conte

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 27 MARS 2024**

N° 2024 03 27 - 13

OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : Monsieur Olivier CONTE

Vu la délibération N° 2024 02 20 – 06 du 20 février 2024 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2024,

Vu l'envoi des projets de budget le 14 mars 2024,

Vu l'avis de la Commission des finances qui s'est réunie le 19 mars 2024,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal.

Le budget principal est construit à partir de la nomenclature comptable des métropoles et aux villes

- une partie des dépenses d'investissement est gérée dans le cadre d'autorisations de programme et de crédits de paiement. Pour mémoire :

- les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements.
- les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.
- l'équilibre budgétaire de la section d'investissement de chaque budget s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Considérant le projet de budget communal présenté par Monsieur Le Maire, soumis au vote par chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes,

L'exposé de Monsieur CONTE entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2024 du budget principal de la commune de Saint-Pierre-des-Corps qui s'équilibre à 40 816 018.87 €, dont :

- **30 615 568,97 € en section de fonctionnement et,**
- **10 200 449,90 € en dépenses de la section d'investissement.**

Et présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

| DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT | Propositions 2024 |
|---|------------------------|
| Chapitre 011 Charges à caractère général | 6 875 549 € |
| Chapitre 012 Charges de personnel | 17 500 000 € |
| Chapitre 014 Atténuation de produits | 15 768 € |
| Chapitre 65 Charges gestion courante | 2 998 447 € |
| Chapitre 66 Charges financières | 312 501 € |
| Chapitre 67 Charges exceptionnelles | 5 000 € |
| Chapitre 68 Dotation aux provisions | 15 221 € |
| <i>Total Dépenses Réelles</i> | <i>27 722 586 €</i> |
| Chapitre 023 Virement à la section Investissement | 1 796 590,97 € |
| Chapitre 042 Opération D'ordre de transferts | 1 096 392 € |
| TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE | 30 615 568,97 € |

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le

02 - 04 - 2024

ID : 037-213702335-20240327-2024_03_27_13-BF

| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | |
|--|------------------------|
| Chapitre 013 atténuations de charges | 434 000 € |
| Chapitre 70 Ventes Produits | 2 237 628 € |
| Chapitre 73 Impôts et Taxes | 8 031 914 € |
| Chapitre 731 Fiscalité locale | 11 481 024 € |
| Chapitre 74 Dotations et Subventions | 5 490 925 € |
| Chapitre 75 Autres produits | 1 252 862 € |
| Chapitre 76 Produits financiers | 385 € |
| Chapitre 77 Produits exceptionnels | 68 265 € |
| <i>Total Recettes Réelles</i> | 28 997 003 € |
| Chapitre 042 Opération D'ordre de transferts | 493 725 € |
| Résultat reporté 002 | 1 124 840,97 € |
| TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE | 30 615 568,97 € |

| DÉPENSES D'INVESTISSEMENT y compris RAR | Propositions 2024 |
|--|------------------------|
| Chapitre 10 Dotations fonds divers et réserves | 1 214 € |
| Chapitre 16 Remboursement d'emprunt | 1 434 167 € |
| Chapitre 20 Immobilisations incorporelles | 625 979,08 € |
| Chapitre 204 Subventions d'équipements versées | 950 000 € |
| Chapitre 21 Immobilisations corporelles | 935 197,61 € |
| Chapitre 23 Immobilisations en cours | 2 627 099,63 € |
| Chapitre 27 Autres immobilisations financières | 85 000 € |
| <i>Total Dépenses Réelles</i> | 6 653 657,32 € |
| Chapitre 040 Opération D'ordre de transfert | 493 725 € |
| Chapitre 041 Opérations d'ordre patrimoniales | 100 000 € |
| Résultat négatif reporté | 2 948 067,58 € |
| TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE | 10 200 449,90 € |

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le 02.04.2024

ID : 037-213702335-20240327-2024_03_27_13-BF

S'LO

| RECETTES D'INVESTISSEMENT y compris RAR | |
|--|------------------------|
| Chapitre 10 Dotations Fonds et réserves | 400 231 € |
| 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés | 2 948 067,58 € |
| Chapitre 13 Subventions d'investissement | 3 232 088,22 € |
| Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées | 574 747,13 € |
| Chapitre 27 Autres immobilisations financières | 2 333 € |
| Chapitre 024 Produits des cessions | 50 000 € |
| Total Recettes Réelles | |
| | 4 259 399,35 € |
| Chapitre 040 Opération D'ordre de transfert | 1 096 392 € |
| Chapitre 041 Opérations d'ordre patrimoniales | 100 000 € |
| 021 Virement de la section de fonctionnement | 1 796 590,97 € |
| TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE | |
| | 10 200 449,90 € |

PRECISE que le maire est autorisé à faire des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite maximum de 7,5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des dépenses de personnel.

Annexe : adoption du BP 2024 - budget principal

VOTES : **POUR** **21**
 CONTRE **11** (Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-
QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Catherine BONNEAU, Sylvie LENOBLE,
Mohamed BENBEDRA, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Fatiha KENDRI, Nabil
BENZAÏT, Béatrice GROSLERON)

Délibération adoptée à la majorité.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour , mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 27 mars 2024

Signé électroniquement par : Olivier CONTE
Date de signature : 28/03/2024
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Secrétaire de Séance

Signé électroniquement par : Emmanuel FRANCOIS
Date de signature : 28/03/2024
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 27 mars 2024 a été convoqué le 21 mars 2024.

Nombre de conseillers élus : 33

Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 27 mars 2024, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Mickaël CHAPEAU, Marion PERSIANI, Amin BRIMOU, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Alain DELANCHY, Laurence LEFEVRE, Régis DUROUCHOUX, Stéphane AUDUSSEAU, Mukerrem AK, Gilles FREMONT, Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Catherine BONNEAU, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAIT, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL

Romain DANGER

Gamzé AK

Christian BONNARD

Christophe DE AMORIM

Samira MOKADEM

Annick VOLATIANA

Mohamed BENBEDRA

procuration à Emmanuel FRANCOIS

procuration à Olivier CONTE

procuration à Mukerrem AK

procuration à Laurence LEFEVRE

procuration à Alain GARCIA

procuration à Amin BRIMOU

procuration à Stéphane AUDUSSEAU

procuration à Michel SOULAS

Absente : Pascaline DAUMAIN

Secrétaire de Séance : Olivier Conte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 27 MARS 2024

N° 2024 03 27 – 14

OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET ANNEXE RABATERIE

RAPPORTEUR : Monsieur Olivier CONTE

Vu la délibération N° 2024 02 20-01 du 20 février 2024 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2024,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 19 mars 2024,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal.

Le budget annexe est construit à partir de la nomenclature comptable M57 qui s'applique aux métropoles et aux villes. S'agissant d'un budget annexe aménagement, celui-ci est assujéti à la TVA et géré HT.

Considérant le projet de budget annexe de la Rabaterie présenté par Monsieur Le Maire, soumis au vote par chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes,

**L'exposé de Monsieur Conte entendu,
 Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE,**

D'ADOPTER le budget primitif du budget annexe de la Rabaterie pour l'exercice 2024, présenté de manière détaillée en annexe équilibré comme suit :

| DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT | Propositions 2024 |
|--|-------------------|
| Chapitre 011 Charges à caractère général | 80 000 € |
| TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE | 80 000 € |

| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | Propositions 2023 |
|--|-------------------|
| Chapitre 042 Opération D'ordre de transferts | 80 000 € |
| TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE | 80 000 € |

| DÉPENSES D'INVESTISSEMENT | Propositions 2024 |
|---|-------------------|
| Chapitre 040 Opération D'ordre de transfert | 80 000 € |
| TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE | 80 000 € |

| RECETTES D'INVESTISSEMENT | Propositions 2024 |
|---|-------------------|
| Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées | 80 000 € |
| <i>Total Recettes Réelles</i> | 80 000 € |
| TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE | 80 000 € |

VOTES : Délibération adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour , mois et an que dessus.
 Ont signé au registre, les membres présents.

Pour expédition conforme,
 Saint-Pierre-des-Corps, le 27/03/2024

Signé électroniquement par : Olivier CONTE
 Date de signature : 28/03/2024
 Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Secrétaire de Séance

Signé électroniquement par : Emmanuel FRANCOIS
 Date de signature : 28/03/2024
 Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Maire